



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LAZER**

Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers présents : 11  
Suffrages Exprimés : 11  
POUR : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Présents : Mmes BOQUILLON Lucienne- GABERT Marie-Line- LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia- SUSCET Marjorie  
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémy - BAJARD Dimitri - VELLAS Sylvain  
Secrétaire de Séance : Mme Lucienne BOQUILLON  
Date de la convocation : 26/03/2026

**2026-023**

**Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales**

Le Maire expose :

Le décret de classement du Parc naturel régional des Baronnies provençales est paru au Journal Officiel et que la commune de LAZER en est membre.

En tant que membre du Syndicat Mixte du Parc, il y a donc lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre collectivité au Comité Syndical.

Considérant que la désignation doit avoir lieu à scrutin secret sauf si l'assemblée décide à l'unanimité du contraire (Article L2121-21 du CGCT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- Que l'élection des membres se fait à main levée conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, sans recours obligatoire au scrutin secret
- Désigne :
  - Monsieur Serge MAOUI Délégué titulaire
  - Madame Patricia MORHET RICHAUD Déléguée suppléante

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Serge MAOUI

